



Montricher, le 25 juillet 2017

Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTRICHER  
du 29 juin 2017**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et il salue la presse, ainsi que Mme Diana de Vitis de la Fiduciaire Favre.

**1. Appel**

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Vera Michalski et Christine Morel et M. Alain Lamercy étant excusés et M. Blaise Arlaud, absent.

La Municipalité est au complet.

M. le Président Pierre-André Blanchard lit la lettre de démission de M. Frank Johner.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Suite à la démission de M. Johner, l'ordre du jour est modifié comme suit :

Point 4 : Assermentation d'un conseiller

Les points suivants sont décalés d'un chiffre.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par un vote à main levée à l'unanimité.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

**4. Assermentation d'un conseiller**

En vertu des droits qui lui sont conférés, M. le Président Pierre-André Blanchard assermente M. Philippe Gurtner, premier des viennent-en-suite. Le nombre de conseillers présents est donc de 31.

**5. Préavis 02/17 : Comptes 2016 - Rapport de la Commission de Gestion**

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie la Commission de Gestion pour l'excellent rapport et apporte des précisions pour le point 22.3183 "Frais bancaires" : la nouvelle boursière a effectué deux transferts du compte épargne sur le compte courant, ne sachant pas qu'il fallait tenir compte d'un délai de dénonciation. Après discussions avec la banque cette dernière va rembourser Fr.30'000.- sur les Fr. 39'000.- facturés. La Municipalité a aussi écrit à la Fiduciaire Favre pour discuter du remboursement du solde et il y a des chances que cela soit accepté.

M. Norbert Penel rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2016 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 12'579.27 (douze mille cinq cent septante neuf francs et 27 cts), ainsi que le rapport de la Commission de Gestion et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de Gestion.

Le Président reprend les comptes page par page.

102.306 "Note de frais municipalité" : M. John Desmeules demande des explications sur le montant des notes de frais qui est le double du montant budgété et qui est trois fois supérieur à 2015 ?

M. Didier Amez-Droz précise que les notes de frais sont exemptes de charges sociales et qu'ils ont donc passé des heures de Municipalité en note de frais.

22.3521 "Décompte année précédente, péréquation directe" : Mme Joëlle Prodoliet : pourquoi ce montant n'est pas compensé par le fonds de réserve pour la péréquation ?

M. Didier Amez-Droz répond que c'est un choix et que finalement cela ne change rien au niveau comptable.

M. John Desmeules revient sur les frais bancaires prélevés suite à l'erreur de la boursière. Il aimerait comprendre qui donne l'ordre pour ces transferts.

M. Didier Amez-Droz explique que l'ancienne boursière Mme Dehais travaillait également à la Raiffeisen et était au courant de la procédure pour éviter ces frais. Mme de Vitis a reçu les instructions de prendre sur le compte épargne quand il manquait d'argent sur le compte courant et elle n'a pas réagi quand il y a eu un message concernant ces 2 % de pénalité. A ce moment elle aurait dû demander au Syndic comment il fallait faire ! Cela ne devrait plus se reproduire.

22.4241 "Vente actions de la SAPJV" : M. Alain Morel demande si ces actions vont être vendues un jour, ou si c'est de la perte ?

M. Didier Amez-Droz dit que la société est dans les chiffres noirs. Concernant les actions, les actions vont très certainement être remboursées aux communes sous la forme d'un dividende. Cela devrait se faire d'ici 2018 grâce à la vente du bâtiment de Cossonay. Montricher détient 2428 actions à Fr. 70.- l'action.

3514.318 "Résidence des Noyers, honoraires et frais" : Mme Jocelyne Penel remarque que ces frais représentent 10 % du revenu des loyers ce qui est énorme et c'est le double de ce qui a été mis au budget ?

Mme Sylvette Lambercy explique que les frais de gérance s'élèvent à Fr.16'900.- et que le reste correspond à l'abonnement pour l'ascenseur, frais communs et divers frais hors garantie.

M. Didier Amez-Droz précise que le contrat de gérance est à 4,5 % des loyers encaissés.

3552.3124 "Electricité, combustible (à refacturer)" : Mme Joëlle Prodoliet : pourquoi une telle différence entre le budget et les comptes et même question pour le poste "Remboursement Electricité, combustible"?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il s'agit d'un chauffage à mazout et que cela dépend à quelle période de l'année le plein des citernes est fait. Il peut aussi être fait 2 fois dans la même année par exemple.

520.352 "Participation groupement secondaire" : M. René Minnig constate une augmentation constante chaque année. Quelle en est la raison et est-il possible de plafonner ce montant?

M. Didier Amez-Droz dit qu'ils sont tributaires des coûts de transport et d'écolage qui sont répertoriés par élèves et par habitants.

M. Cédric Beaud précise que pour l'année à venir les coûts par élèves ne sont encore pas connus, car il y aura la moitié de l'année sur l'ASISEVV et l'autre moitié sur l'ASIABE, dont le tarif n'est pas encore fixé.

M. Minnig dit qu'il y a une dizaine d'élèves sur les 40 qui partent sur l'ASIABE, qui sont encore en train de choisir sur quel établissement scolaire ils désirent être enclassés et il demande s'il y aura des frais à payer à double?

M. Amez-Droz répond que le Comité de Direction n'est pas entré en matière pour ces élèves qui voudraient continuer sur l'Isle. Si les parents veulent vraiment que leur enfant reste à l'Isle, ils auront une dérogation et le coût des transports est à la charge des parents et le coût de l'élève est un montant fixe qui est beaucoup moins onéreux. Cela ne devrait pas beaucoup modifier les chiffres de 2017.

M. Didier Amez-Droz donnent encore quelques explications concernant les fonds de réserve. Le montant de réserve réelle de la commune s'élève à environ 80 % du total des fonds de réserves.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables 30.

Le préavis municipal no 02/17 est accepté par 30 OUI.

## **6. Nominations légales (Président, vice-Président, scrutateurs/suppléants)**

M. Le Président Pierre-André Blanchard propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Président Pierre-André Blanchard accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Pierre-André Blanchard est élu tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

M. John Desmeules accepte aussi de renouveler son mandat de vice-président. Personne d'autre ne se présente. Il est également élu tacitement, par applaudissements.

Pour 2017-2018, les scrutateurs seront Mme Leïla Cretegy et M. Ludovic Rochat et les suppléants Mme Elodie Freymond et M. René Minnig. Le changement sera effectif le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Mme Mary-Laure Morel, huissière et Mme Sandrine Haenni, secrétaire, sont reconduites dans leur fonction.

## 7. Réélection des Commissions de Gestion et des Finances

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, ces commissions sont rééligibles d'année en année.

La Commission de Gestion se compose actuellement de MM. Norbert Penel, Olivier Chenuz, François Morel, Sylvain Freymond et Blaise Arlaud.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

La Commission des Finances se compose actuellement de Mme Christine Morel, M. Walter Haenni, Mme Jocelyne Penel, M. Jeff Laffely et M. Julien Buffet. Tous les membres acceptent de siéger dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

## 8. Communication de la Municipalité

**M. Caroly Schopfer** : un tout ménage va être distribué concernant une restriction d'eau. Actuellement, l'eau est pompée 11 heures par jour, car les captages ne donnent quasiment plus rien.

**M. Cédric Beaud** : la Municipalité a fait paraître un avis dans la FAO concernant la révision du PGA. Il faut désormais contacter la Municipalité avant la mise en route de tout projet, afin d'éviter des frais inutiles. Le dernier projet de villa mitoyenne mis à l'enquête s'est vu faire une opposition par le SDT. La révision de notre PGA doit se faire d'ici 2021 et il faudra réduire le taux du potentiel d'habitants de 48 % à 21 %. Des démarches ont été entamées afin de trouver un bureau d'urbanisme qui aurait une vision correspondant à celle de la Municipalité. La refonte du PGA est en cours.

A la rentrée 2017-2018, l'ensemble des élèves va être scolarisé sur l'ASIABE. Le collège de Montricher va être repris en entier par l'ASIABE et les 5 classes vont être utilisées. Une séance d'information à l'ensemble des parents de Montricher a eu lieu à Apples au mois de mai.

**M. Pierre-Yves Morel** : rien à signaler

**Mme Sylvette Lambercy** : lundi soir une réunion des riverains du collège a eu lieu afin de leur expliquer les travaux du parking qui vont débiter le 3 juillet 2017. La cour sera entièrement bouclée.

L'orgue de l'Eglise qui est un bahut en bois doit sans cesse être réparé, car le bois travaille avec le froid, le chaud etc. La Municipalité regarde pour revendre cet orgue et trouver une autre solution.

**M. Didier Amez-Droz** : il remercie de la confiance témoignée pour les comptes. Aujourd'hui ont eu lieu les dernières promotions de l'ASISEVV à Montricher aux Ages.

Concernant la ferme du Devens, les travaux arrivent au bout et un préavis pour un dépassement de Fr. 120'000.-, pour des travaux effectués dans l'urgence va être présenté prochainement.

La nouvelle boursière Mme Sandrine Pittolaz va entrer en fonction le 3 juillet. Elle sera un peu plus sur place et ainsi plus disponible pour les questions des habitants.

Concernant le salaire de la Municipalité, il rappelle que le Conseil a voté en septembre 2016 une augmentation de Fr. 40.- à Fr. 50.- de l'heure. Cela n'est entré en vigueur qu'en janvier 2017. Il explique encore que pour un municipal qui doit réduire son temps de travail de 10 % ou 20 % afin de s'occuper des affaires de la Municipalité, la compensation de la LPP n'est pas assurée par la commune et le salarié se retrouve au final avec une retraite réduite.

## **9. Propositions individuelles et divers**

**M. Jeff Laffely** suggère de mettre une poubelle pour les chiens sur le chemin derrière les immeubles des Noyers.

M. Didier Amez-Droz dit que cela sera fait. Une note dans le tout ménage sera également mise.

**M. René Minnig** demande des nouvelles sur le projet pilote de l'éclairage public LED ?

M. Caroly Schopfer répond que le budget comprend la suite de l'installation des ampoules LED au Chemin du Sinat et dont l'éclairage se réduit de 50 % selon l'heure. Au niveau de la consommation la différence est faible car les anciennes ampoules étaient de 70 Watts et maintenant elles sont de 59 Watts. De plus, la commune paie un forfait à la Romande Energie, il n'y a pas de compteurs.

M. Didier Amez-Droz explique que la consommation de l'éclairage public est prise sur le surplus de consommation nocturne. Ce courant est de toute façon perdu s'il n'est pas utilisé pour éclairer la nuit. Cela n'encourage pas les communes à faire des économies d'énergie. Malgré tout les ampoules LED vont être installées progressivement avec un coût important, mais cela ne va pas amener une grande économie.

**M. Yanick Stocker** se renseigne sur le stand de tir ?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il va être très rapidement remis en état. Des soumissions pour la charpente vont rentrer et les travaux vont démarrer mi-août. Le stand sera fini au printemps.

**M. Olivier Bédard** fait partie du Comité du Parc Jura Vaudois et il nous fait un petit rapport des activités du Parc. La commune a un contrat avec le parc qui se renouvelle tous les 10 ans, soit 2013-2022. Chaque commune paie Fr. 5.- par habitant, mais le retour est 9 fois plus conséquent, par des fonds versés par le Canton et la Confédération. Le Parc souhaite mieux se faire connaître auprès de la population, notamment par l'intermédiaire des Conseils communaux. Cette

proposition a été refusée par la Municipalité de Montricher. Il leur demande de revoir leur position.

M. Didier Amez-Droz explique qu'ils n'ont pas vu la nécessité de cette séance d'information, car les travaux effectués dans le cadre du Parc sont visibles, notamment les murets en pierres sèches, les bassins de rétention pour les eaux sur les alpages. De plus chaque fois qu'une séance est organisée, il y a très peu de monde qui répond présent. Il estime que la présentation de M. Bédard ce soir est suffisante, mais que si le Conseil veut que le Parc vienne faire cette information, ils la feront.

M. Pierre-Yves Morel dit encore que lors d'une séance du Conseil communal seul les membres du conseil peuvent s'exprimer. Donc cette présentation doit se faire soit avant, soit après la séance du Conseil. Il faudrait plutôt faire une séance d'information à la population.

M. Cédric Beaud rappelle encore qu'il existe un journal du Parc expliquant ses activités que chacun reçoit 4 fois par année.

#### 10. Communications du Président du Conseil

Il félicite M. Sylvain Freymond, nouveau député au Grand Conseil. Il remercie encore la Municipalité pour tout le travail accompli.

Il remercie également les conseillers pour leur confiance.

Le prochain Conseil est prévu le 21 septembre 2017.

Les prochaines votations fédérales auront lieu le 24 septembre 2017 et le bureau est convoqué.

Chaque conseiller va recevoir sa rémunération pour l'année écoulée. Chacun peut donner son numéro de compte pour l'année prochaine.

Le verre de l'amitié suivra à l'Hôtel des 2 Sapins.

L'assemblée est levée à 21h40.

Le Président

  
Pierre-André Blanchard



La Secrétaire

  
Sandrine Haenni